

## Procès verbal de l'Assemblée générale du 27 mars 2018

L'Assemblée générale de la Confédération Amicale des Ingénieurs de l'Armement s'est tenue sous la présidence de Philippe Hervé, le 27 mars 2018 à la Direction générale de l'aviation civile, 50, rue Henry-Farman, 75015 Paris.

À 18 h 30, la séance est déclarée ouverte ; les points suivants sont abordés :

- Lecture des rapports moral et financier
- Vote des résolutions
- Questions diverses.

Il est ensuite procédé au vote des résolutions.

### **1ère résolution :**

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2017 est approuvé.

### **2e résolution :**

L'assemblée générale approuve le rapport moral du président commentant les activités de l'année passée et celles en cours ou prévues.

### **3e résolution :**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier du trésorier et de la commission spéciale de contrôle des comptes, approuve les comptes de l'exercice clos, le budget prévisionnel pour l'exercice 2018, l'affectation des excédents de gestion et donne quitus au Conseil pour sa gestion.

Les résolutions 1 et 3 sont votées à l'unanimité, la résolution 2 à l'unanimité moins une abstention.

Le résultat de l'élection des membres du Conseil d'administration est le suivant :

Votants : 87

Bulletins nuls : 0

Votes exprimés : 87

Candidats	Nombre de votes
Patrick Bellouard	87
Alain Bovis	87
Philippe Hervé	87
Xavier Lebacq	86

Yves Le Floch	86
Philippe Pujes	87
Jean-Yves Battesti	86
Flavien Dupuis	87
Luc Renouil	87

Les statuts et le règlement intérieur de la Confédération Amicale des Ingénieurs de l'Armement sont consultables sur le site Internet de l'association ([www.caia.net](http://www.caia.net)).